AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-4-80325060

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

N° 534 AD

Imprimerie de la Station d'Angers . Directeur-Gérant. M. JOURNET

QUELQUES INDICATIONS SUR LES NOUVEAUX FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

En 1979, nous avions déjà donné aux viticulteurs, sous forme d'un tableau, quelques indications sur les propriétés qui caractérisaient les nouveaux fongicides anti-mildiou par rapport aux produits plus anciens auxquels les viticulteurs étaient habitués.

Depuis lors, une campagne viticole s'est déroulée, et une mise à jour de ce tableau s'imposait. Celle-ci a été réalisée à partir de documents d'origine diverse, par un groupe de travail réunissant les représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux. Ce tableau n'a toutefois qu'une valeur d'actualité et les données qu'il contient sont susceptibles d'être modifiées et complétées au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises, tant sur le mode d'action que sur les conditions d'emploi de ces produits.

Ce tableau appelle toutefois quelques commentaires et précisions. Les trois principales propriétés qui différencient ces fongicides des anciens sont :

a) leur faculté d'être absorbés par les organes herbacés de la plante et pour certains d'entre eux d'y circuler, ce qui les met à l'abri d'une éventuelle élimination par les pluies et assure une protection plus ou moins longue des organes formés postérieurement au traitement.

b) leur action stoppante sur le mildiou de la vigne. On désigne ainsi la possibilité pour un fongicide, de détruire un champignon après sa pénétration dans le végétal.

c) l'action éradicante pour certains d'entre eux. Le champignon ne peut former de germes sur les lésions occasionnées par le mildiou. Ce type d'action est plus ou moins complet

Au cours de la prochaine campagne, la Station d'Avertissements tiendra compte des possibilités offertes par ces fongicides et donnera éventuellement, en fonction de l'évolution de la maladie, des indications complémentaires quant à leur emploi.

.../...

5

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FONGICIDES AUTORISES CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Matières actives caractéristiques	Fongicides classiques	Fongicides à base de cymoxamide (anciennement curzate)	Fongicides à base de phoséthyl AL (anciennement éfosite)	Fongicides à base de métalaxyl	Fongicides à base de milfurame (1)
Spécialités	nombreuses	nombreuses	phoséthyl AL + folpel (Mikal) phoséthyl AL + mancozèbe (Mikal M)	métalaxyl + cuivre (Acylon bleu) métalaxyl + folpel (Acylon F)	milfurame + folpel (Vamin - Caltan)
Pénétration à l'intérieur de la plante	-	+	+	+	+
Systémie (le fongicide est véhiculé) par la sève	-	-	+	+	+
Protection des organes formés après le traitement	-	-	+	+	+
Vitesse de pénétration (variable suivant les conditions climatiques)		environ 1 h	environ 1 h	environ 1 h	environ 1 h
Elimination par la pluie	après une hauteur supérieure à 20-25 mm	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration
Action préventive	+	+	+	+	+
Duréeed'action (rémanence)	10 à 12 jours sur les organes traités	12 jours	14 jours	14 jours	14 jours
Action stoppante	-	3-4 jours	2-3 jours irrégulière	4-6 jours	3-4 jours
Action éradicante	-	faible	faible	marquée	?

1) indications fournies par la firme. Celles-ci devront être confirmées. Toutefois, le milfurame semble avoir des propriétés de systémie et d'action stoppante originales qui restent encore à préciser.

NOTA : Ce tableau a été réalisé par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique, du Laboratoire de Viticulture de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin, du Service de la Protection des Végétaux.

CEREALES

BLES D'HIVER

PIETIN VERSE ET FUSARIOSE - Actuellement, les symptômes des maladies du pied commencent à être facilement décelables. Les premières observations révèlent des attaques parfois importantes de piétin verse, visibles sur les deux premières gaines. Il convient de ne pas les confondre avec celles d'autres maladies du pied comme la fusariose et le rhizoctone.

- Le piétin verse se présente sur les premières gaines et à la base des tiges, sous la forme d'une tache marron, ocellée, sur laquelle on note la présence d'une moisissure noire. Les racines sont indemnes.

- La fusariose provoque, sur la gaine, une tache marron foncé, diffuse. Sur la base des tiges, on observe des stries brunâtres. Les racines sont partiellement détruites.

- Le rhizoctone est très fréquent dans les régions de l'Ouest ; il se présente sous la forme d'une tache jaune évidée à contours brunâtres, qui rappelle une brûlure de cigarette. Les racines peuvent présenter quelques altérations. Cette affection n'a qu'une incidence économique limitée ; de plus, il n'existe pas de fongicide efficace contre elle.

Les conditions climatiques de l'hiver ont été favorables aux contaminations du piétin verse qui risque d'être virulent durant cette campagne.

En conséquence, il est indispensable de réaliser des sondages, dans chaque parcelle de blé, pour juger la nécessité d'un traitement chimique.

Dans chaque parcelle, 25 pieds doivent être prélevés, au hasard. Sur chacun de ces pieds, l'examen précis de deux talles bien développées permet de déterminer un pourcentage d'attaque. Il est souvent indispensable d'éliminer la première feuille qui est morte, pour réaliser convenablement l'observation.

Ces comptages doivent être faits, immédiatement, pour les semis levés au 15 Novembre, et dans toutes les régions côtières de Vendée et de Loire-Atlantique.

Pour les blés plus tardifs, les sondages peuvent être retardés jusqu'au 10 Avril.

Le traitement doit être envisagé lorsque le stade 1 noeud est atteint, si l'on rencontre une talle sur quatre présentant des symptômes de piétin verse.

De très prochaines informations seront données sur les résultats des sondages, et sur la lutte contre le piétin verse.

SEPTORIOSE DU FEUILLAGE - La plupart des blés présentent des taches de septoriose sur la première feuille. Elles sont sans conséquences pratiques.

ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS

RHYNCHOSPORIOSE - Toutes les cultures sont attaquées par cette maladie ; attendre de prochaines informations.

OIDIUM ET ROUILLE BRUNE - La présence de rouille brune et d'oïdium est notée dans la plupart des cultures.

PIETIN VERSE ET FUSARIOSE - Les maladies du pied sont, cette année, encore moins fréquentes sur les orges d'hiver et escourgeons que sur les blés d'hiver. Les sondages sont cependant à faire sur les orges faisant suite à une autre céréale.

.../...

6

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - *La végétation des poiriers continue de s'accroître rapidement, et les projections d'ascospores deviennent plus importantes. D'autre part, les pluies abondantes de la période du 24 au 31 Mars ont, soit empêché la réalisation du traitement conseillé dans le bulletin du 21 Mars, soit éliminé la protection, si celle-ci a été réalisée avant.*

Par conséquent, dans les vergers de toutes les régions, il y a lieu d'effectuer un traitement dès que l'état du sol permettra le passage des appareils.

IMPORTANT - *La période la plus dangereuse pour la tavelure du poirier est sur le point de commencer, et tout traitement éliminé par les pluies devra être immédiatement renouvelé, sans attendre un avis de la Station.*

TAVELURE DU POMMIER - *La plupart des variétés commerciales ont maintenant atteint ou dépassé le stade sensible C 3-D. Les projections d'ascospores demeurent encore faibles, mais des contaminations sont susceptibles de se produire dès maintenant.*

Dans les vergers de toutes les régions, il y a donc lieu de terminer de toute urgence le traitement conseillé dans le bulletin du 21 Mars et de le renouveler s'il a été éliminé par les pluies, dès que l'état du sol permettra le passage des appareils.

Sur les variétés à débourrement plus tardif (Reinette du Mans), attendre que le stade C 3-D soit atteint pour intervenir.

CHENILLES DEFOLIATRICES - *Les toute premières chenilles sont actuellement visibles dans les vergers de poiriers attaqués au cours de l'année dernière. Les arboriculteurs doivent se méfier de ces insectes dont les populations sont en recrudescence. Dans les vergers antérieurement attaqués, on pourra envisager, dès maintenant, l'adjonction d'un insecticide à la bouillie antitavelure.*

PUCERONS - *Sur les poiriers, les toute premières fondatrices sont apparues. Dans les vergers où ces insectes ont été très nombreux en 1979, on pourra envisager de les combattre dès maintenant. On utilisera de préférence, un insecticide actif, à la fois contre les pucerons et les chenilles défoliatrices.*

CECIDOMYIE DES POIRETTES - *Ces insectes ont localement occasionné en 1979 des dégâts dans les vergers de poiriers. Dans les parcelles attaquées en 1979, il y aura lieu d'exécuter un traitement lorsque le stade E 2 (séparation complète des boutons floraux dans l'inflorescence) sera atteint.*

PSYLLE DU POIRIER - *Des oeufs, localement nombreux, ont été et continuent d'être déposés. Aucun d'eux n'est éclos. Il est donc trop tôt pour intervenir. La Station donnera prochainement de nouvelles informations.*

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE" :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 31 MARS 1980